



Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,
attribue le label EDUFORM
sur proposition des commissions nationales de labellisation EDUFORM du 04/12/2020 et du 06/07/2021

AU GIP FIPAN

de l'académie : Nice
Sis : 53 avenue Cap de Croix
06181 NICE

n° Siren : 180619055

n° de Déclaration d'activité : 93060554106

n° d'enregistrement : 04-12-200A11

au vu de sa conformité aux exigences requises par le référentiel support du label pour les catégories d'actions suivantes :

Les validités du label et de la certification expireront le 14/12/2024.

- actions de formation (L.6313-1 1°),
- bilans de compétences (L.6313-1 2°),
- actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE) (L.6313-1 3°),
- actions d'apprentissage réalisées dans le cadre du contrat d'apprentissage (L.6313-1 4°).

Le label est attribué à la structure pour une durée de quatre ans et pour la liste des sites ci-après en application de la réglementation en vigueur ⁽¹⁾.

Cette attribution donne lieu également à la délivrance de la certification QUALIOP1 pour les mêmes actions au vu de la réglementation en vigueur ⁽²⁾ et de la conformité du GIP FIPAN avec les exigences du référentiel national qualité prévu à l'article L.6316-3 du code du travail.

La décision arrêtée le 15/12/2020 a fait l'objet d'une publication au Bulletin officiel n°49 du 24/12/2020.

En complément, la décision arrêtée le 20/07/2021 et publiée au bulletin officiel n°30 du 29/07/2021, étend le champ de labellisation du GIP FIPAN à la typologie d'actions d'Apprentissage.

Sites du périmètre de labellisation :

- Campus Saint Jean d'Angely - NICE
- GIP FIPAN (site boulevard René Cassin - NICE
- Lycée Jacques Dolle - ANTIBES
- Lycée Raynould - BRIGNOLES

- Lycée Jules Ferry - CANNES
- Lycée Jean Rostand - DRAGUIGNAN
- Lycée Albert Camus - FREJUS

- Lycée Paul Valéry - MENTON
- Lycée Paul Langevin - LA SEYNE SUR MER
- Lycée Cisson - TOULON

Fait à Paris, le 04/07/2022

Pour le ministre et par délégation

Pour le directeur général de l'enseignement scolaire
et par délégation

La cheffe du service de l'instruction publique
et de l'action pédagogique,
adjointe au directeur général

Rachel-Marie PRADELLES-DUVAL

1 Règlement du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse : Décret n° 2013-1309 du 18 décembre 2013 portant modification du label qualité - EDUFORM - Décret n° 2013-1309 du 18 décembre 2013 portant modification du label qualité - EDUFORM - Décret n° 2013-1309 du 18 décembre 2013 portant modification du label qualité - EDUFORM - Décret n° 2013-1309 du 18 décembre 2013 portant modification du label qualité - EDUFORM - Décret n° 2013-1309 du 18 décembre 2013 portant modification du label qualité - EDUFORM - Décret n° 2013-1309 du 18 décembre 2013 portant modification du label qualité - EDUFORM.
2 La décision de ce conseil du 15/12/2020 a fait l'objet d'une publication au Bulletin officiel n°49 du 24/12/2020.
3 La décision de ce conseil du 20/07/2021 a fait l'objet d'une publication au Bulletin officiel n°30 du 29/07/2021.
4 Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'attribution du label national mentionné à l'article D. 6316-3 du code du travail. Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités de validité des actions d'apprentissage pour l'accréditation des organismes certifiés.

